

SARL A+W
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 1 000.00 Euros
Siège Social : 5 impasse du Curé
75018 Paris

RCS de Paris : 83165487600018

**PROCES VERBAL D'UNE ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq et le jour 29 septembre à 9 heures se sont réunis au siège social tous les associés de la société SARL A+W sur la convocation du président plus de quinze jours avant la présente assemblée.

Les gérants à savoir Madame JANSSENS Audrey et Monsieur SINESI Wendy constatent que tous les associés sont présents

A savoir :

Madame JANSSENS Audrey

Née le 18 novembre 1988 à Annecy (74)

Demeurant : 5 impasse du Curé 75018 PARIS

De nationalité : Française.

Associée - Gérante

Propriétaire de cinq cent Parts

500 parts

Monsieur SINESI Wendy

Né le 27 janvier 1984 à Antibes (06)

Demeurant : 5 impasse du curé 75018 PARIS

De nationalité : Française

Associé – Gérant

Propriétaire de cinq cent parts

500 parts

Total égal au nombre de parts composant le

Capital social :

1 000 parts

Madame et Monsieur les gérants déclarent alors que l'assemblée est valablement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les gérants indiquent que l'ordre du jour a été communiqué antérieurement à tous les associés qui, après avoir pris acte de cette déclaration, la reconnaissent et l'approuvent.



PREMIERE RESOLUTION : Transfert de Siège social

Madame JANSSENS Audrey et Monsieur SINESI Wandy décident de transférer le siège social

Ancienne Adresse : 5 impasse du curé 75018 Paris

Nouvelle Adresse : 69 rue de la Palud 13006 Marseille

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEMENT RESOLUTION : Changement Adresse personnelle des gérants

Madame JANSSENS Audrey

Ancienne adresse de la gérante : 5 impasse du curé 75018 Paris

Nouvelle adresse de la gérante : 69 rue de la Palud 13006 Marseille

Monsieur SINESI Wansy

Ancienne adresse du gérant : 5 impasse du curé 75018 Paris

Nouvelle adresse du gérant : 18 rue Albert Chabanon 13006 Marseille

CETTE RESOLUTION EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Il est dressé le présent procès verbal signé par la gérance et les associés présent.

